



PROJET **PEDAGOGIQUE**

2018/2019



ACCUEIL ***PERISCOLAIRE*** ***Site OTTMARSHEIM***

Sommaire

I. Présentation de l'organisateur	4
1. Historique	4
2. La SPL	5
3. Territoire d'intervention et contexte local	6
4. Publics visés	8
5. Comités d'usagers	10
6. PEDT et Projet éducatif	10
II. Présentation du site	14
1. Historique	14
2. Diagnostic	15
3. Contexte	15
4. Principales missions	16
5. Publics accueillis	16
6. Locaux	17
III. Objectifs	19
1. Objectifs généraux	19
2. Objectifs intermédiaires	19
3. Objectifs opérationnels	19

IV. Encadrement 21

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil Périscolaire 25

1. Place de l'enfant	25
2. Accueil des enfants en situation de handicap	25
3. Relation avec les familles	27
4. Santé / hygiène	27
5. Activités	28
6. Transport	29
7. Vie quotidienne	29
8. Rythme de la journée (temps d'accueil)	33

VI. Relation avec les partenaires 34

VII. Modalités d'évaluation 35

ANNEXES 39

- Annexe 1 : Grille tarifaire
- Annexe 2 : Règlement de fonctionnement
- Annexe 3 : Projet de fonctionnement

I. Présentation de l'organisateur

1. Historique

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1^{er} janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s. Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Un président : Monsieur Raymond Kastler
- Un directeur général : Monsieur Nicolas Terrasse

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 75 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m².

3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille.

La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron, salle multi-activités.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes.
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multi-sports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale :

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas, ...

4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
< 3 ans (2013-2015)	44	22	55	27	33	36
De 3 à 5 ans (2012-2010)	31	27	60	33	59	38
De 6 à 10 ans (2009-2005)	88	54	106	58	99	65
De 11 à 17 ans (2004-1998)	179	85	116	116	116	72

	Total
< 3 ans (2013-2015)	217
De 3 à 5 ans (2012-2010)	248
De 6 à 10 ans (2009-2005)	470
De 11 à 17 ans (2004-1998)	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd’hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 291 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg, 86 sur Ottmarsheim et 91 sur Bantzenheim. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d’enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L’animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l’année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers.

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d'exprimer les besoins des usagers,
- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque Trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
 - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
 - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs

- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
 - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
 - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants

- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
 - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
 - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés* » (CASF art R 227-24).

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

II. Présentation du site

1. Historique

Le périscolaire de Ottmarsheim est issu de la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Suite à une enquête sur la commune courant 2000, il a été décidé d'ouvrir une structure Périscolaire dans les locaux de la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2001, gérée par une Maison des Jeunes et de la Culture, sous la Fédération des MJC 68.

Il s'agissait d'un marché de prestation de services par lequel la Communauté des Communes souhaitait confier au prestataire retenu l'organisation et la gestion des activités périscolaires et de centres de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim.

Il a été géré de 2001 à fin 2013, par l'Association MJC avant d'être repris par la SPLEA au 1^{er} janvier 2014.

L'accueil Périscolaire au 1^{er} septembre 2001 avec un accueil matin, midi et soir, pour un agrément d'une vingtaine d'enfants.

Les locaux se composent ainsi d'une grande salle de cantine (avec le bureau de la directrice), d'une cuisine, d'une salle d'activités et de sanitaires (en sous-sol).

Les demandes de garde émanant des familles de Ottmarsheim ont rapidement augmenté, jusqu'en 2012 où l'agrément à 48 enfants n'était plus suffisant.

Notre service ne pouvant accueillir plus d'enfants, la Communauté des Communes en accord avec la MJC et la commune ont décidé de construire un bâtiment de plain-pied neuf, au centre village, avec une capacité maximale de 90 enfants.

Notre service accueille dorénavant sur la période « périscolaire » uniquement les enfants scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim. La capacité d'accueil est passée à 86 places (pause méridienne), 54 places (pour le soir) et 25 places pour les mercredis pour cette nouvelle année scolaire (2018/2019).

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le périscolaire de Ottmarsheim est géré par la Société Publique Locale Enfance et Animation.

2. Diagnostic

Cette année, il y aura environ 180 enfants scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim, à savoir (répartition en cours de modification)

- Maternels : élèves dont inscrits sur le site Ottmarsheim
- Elémentaires : élèves dont inscrits sur le site Ottmarsheim

Il y aura classes réparties comme suit (en cours de modification) :

- Petite/moyenne/grande section monolingue
- Petite/moyenne/grande section bilingue 1
- Petite/moyenne/grande section bilingue 2
- CE1/CE2 et CM1
- CP/CE2
- CP/CE1/CE2 et CM1 bilingue
- CM1/CM2 monolingue

3. Contexte

Pour la rentrée 2018/19, le périscolaire est ouvert du lundi au vendredi :

- Pause méridienne : de 11h30 à 13h30
- Le soir : de 16h à 18h30
- Le mercredi :
 - Journée : de 7h à 18h30
 - Matin + midi : de 7h à 13h30
 - Après-midi : de 13h30 à 18h30
- APC : mardi et jeudi : en cours de validation par les enseignants
- Les centres de loisirs : de 7h à 18h30 ouvertures alternées entre les sites de Ottmarsheim et de Hombourg (document en Annexes).

Ouvertures/fermetures :

- du 22/10/18 au 02/11/18 HOMBOURG
- du 21/12/18 (soir) au 07/01/19 (matin) Fermeture annuelle
- du 11 au 22/02/19 OTTMARSHEIM
- du 08 au 19/04/19 HOMBOURG (reprise le mardi 23/04/2019)
- du 08/07/2019 au 02/08/2019 OTTMARSHEIM
- du 05 au 30/08/2019 HOMBOURG

4. Principales missions

Notre mission principale est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchi afin de garantir aux familles un accueil de qualité.

L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans notre structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.

Le personnel formé, accompagnent les enfants au quotidien et s'assurent de toujours donner du sens à l'action menée.

Cf. projet éducatif

5. Publics accueillis

Pour l'année scolaire 2018/19, nous avons un agrément pour 86 enfants de 3 à 11 ans pour l'accueil sur le temps périscolaire.

Le périscolaire s'adresse essentiellement aux enfants scolarisés sur la commune de Ottmarsheim.

Les centres de vacances et de loisirs sont quant à eux adressés à tous les enfants de la M2A ainsi qu'aux extérieurs.

Lors de l'ouverture du service, nous accueillons environ 50 enfants par jour, certainement davantage avec l'alternance des sites les plus grands (et un seul site ouvert par période de vacances) Ottmarsheim et Hombourg.

Les demandes pour cette année « explosent » TOUS les midis.

6. Locaux

Le périscolaire de Ottmarsheim se situe au centre du village, à proximité des deux écoles et face au collège.

C'est un bâtiment plain-pied de 860m², avec un espace extérieur fort appréciable, qui comprend :

Une partie « enfantine »

Un sas d'entrée : des panneaux d'affichage renseignant les familles sur les activités du moment, des articles de presse concernant la structure, les inscriptions aux ateliers de création, les différentes activités et manifestations de l'Association_ un banc et des surchaussures à mettre avant d'entrer et du gel mains désinfectant.

Un couloir : des rangées de crochets avec des étiquettes nominatives pour chaque enfant, répartis par classes et par école. Des étagères afin de poser leurs petites affaires. Les crochets sont nominatifs (système d'étiquettes) et nous les avons répartis par cycle scolaire et classes.

Des sanitaires : plusieurs tailles de cuvettes et d'urinoirs favorisant l'autonomie des enfants, il en est de même pour les vasques pour le lavage des mains. Principe de détecteur de mouvement lorsqu'un enfant pénètre dans les toilettes.

Un réfectoire : capacité maximale pouvant accueillir 90 enfants.

Une paroi mobile permettant de scinder cet espace, un réservé à la cantine, un autre aux jeux enfantins (billard, baby foot, coins jeux divers), un espace plus important séparé par des armoires rouges- 55 enfants pour les plus de 6 ans sur du mobilier adapté avec deux tailles de chaises- 24 places pour les moins de 6 ans avec des tables colorées et des petites chaises assorties- enfin une cuisine pédagogique pour les mercredis (une estrade à taille d'enfant leur permettant de cuisiner comme des grands aux côtés de l'animatrice). Alternance de services (PS/MS et les GS/CP, ensuite les CE1/CE2/CM1 ET CM2 au second service).

La salle des rêveurs :

Espace consacré aux 3/5 ans avec des lits empilables, des livres et des poufs de lecture, des tapis et des bancs de motricités, des jeux calmes. Un système de veilleuse multicolore pour les siestes. Une étagère ouverte aux couleurs pasteltes remplie de jeux en libre accès.

La salle des + de 8 ans :

Espace des 9/11 ans, réservé aux jeux de société et à la lecture sur les créneaux de midi et consacrée à l'aide aux devoirs les soirs de semaine. Des tables harmonieuses, des tailles de chaises variées pour s'amuser ou comprendre une leçon, un espace calme et studieux. Des armoires vert pastel sont disponibles renfermant les jeux de société spécifiques à cette tranche d'âge. Salle calme pour faire ses devoirs.

La salle est notamment dédiée aux plus de 9 ans afin de leur « laisser » un espace à eux, un coin « défouloir » (boîte éducative) permettra à certains d'extérioriser leur colère du jour.

La salle des petites mains :

Salle prévue exclusivement pour les ateliers bricolages, activités manuelles en tous genres (peinture, dessins, collages...) pour toutes les tranches d'âges.

De grandes armoires murales sont réservées aux animatrices, l'ensemble du matériel d'activités manuelles y est rangé. En libre-service, pour les enfants, des feutres, crayons, feuilles, pochoirs...

La salle des z'anims :

Réservée à l'équipe d'encadrement pour les réunions ou pour les temps de pause- une salle d'archive s'y trouve également.

Un photocopieur est à leur disposition, un vidéo projecteur sera disponible pour la mise en place de projets, un espace « café ».

Une partie « salariés » (porte fermée)

Des sanitaires adultes :

Ainsi qu'une douche permettant l'accès à un éventuel fauteuil roulant.

Une buanderie :

Où nous avons installé notre machine à laver et le sèche-linge (les serviettes en tissu de enfants sont ainsi lavées deux fois par semaines, les torchons, lavettes et autres linges de service ou de nettoyage au quotidien).

Des vestiaires homme et femme :

Équipés de bancs et d'un lavabo ainsi qu'une rangée de vestiaires métalliques au nom des salariés.

Une cuisine :

Attenante aux deux espaces équipées (cuisine pédagogique et réfectoire) aux normes en vigueur, carrelée et munie de meubles et appareil en inox, une chambre froide, un lave-vaisselle professionnel ainsi qu'une remise en température.

Un accès donnant sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'un local poubelle (poubelles pour les ordures et 3 poubelles pour favoriser le tri sélectif au sein de la structure), enfin une réserve (étagères de rangement).

Les extérieurs :

Un espace de rangement :

Consacré aux jeux d'extérieurs, du matériel sportif, de jardinage et de camping et de l'ensemble des malles pédagogiques et des jeux servant davantage en ACM.

Des salons de jardin en bois sous la terrasse couverte qui contourne le bâtiment.

Un compost et un abri pour le minibus de l'Association.

Une aire de jeux fixe pour les enfants de 3 à 8 ans.

Deux jeux directement peints sur le revêtement extérieur- un jeu des petits chevaux et une marelle.

III. Objectifs

CONSOLIDER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITE

FAVORISER LA TOLERANCE, L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE ET LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITE		
<u>Objectifs intermédiaires</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
Permettre l'apprentissage d'une autonomie progressive	Apprentissage des gestes du quotidien, demander aux CM1/CM2 d'aider lors du service (volontariat) et de récolter les avis du Exprime-toi, respecter les règles de vie établies pour et avec eux	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement des enfants (les CM aident-ils les plus jeunes ?) • Comment se tiennent-ils à table ? • Résultats enquêtes • Humeur du jour
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Exprime-toi • Mise en place de règles avec et pour les enfants, sous forme de « bulles : ici on a le droit de » révision dans l'année si besoin • Etre disponible et à l'écoute de l'enfant 		
Permettre l'esprit d'entraide et de coopération	Mise en place d'activités communes aux tranches d'âges Adapter les activités pour favoriser la cohésion de groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants s'expriment-ils ? • Les enfants participent-ils aux différentes activités ? • Résultats enquête • Humeur du jour
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces • Variété des jeux et lieux (symboliques, construction, lectures...) • Variété des activités proposées sur les soirs • Boîte à idées (enfants + parents) 		

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

PERMETTRE A L'ENFANT DE SE DIVERTIR APRES L'ECOLE : IMPORTANCE D'UN TEMPS DE LOISIRS		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Favoriser la découverte d'activités sportives et de nouveaux jeux</p> <p>Favoriser la connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des tournois • Lien avec la Ludothèque du secteur • Prendre le temps de vivre son mercredi « loisirs » • Mise en place d'activités nature • Séjour sport de nature • Lien avec les écoles Plan mercredis 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants trouvent-ils tous un jeu ? une occupation ? de l'amusement ? des rires ? • Y a-t-il des échanges entre eux ? • Demandent-ils à prolonger le temps libre/calme ? • Comportement des enfants ? • Etat de fatigue
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des espaces de jeux (variété des espaces jeux) • Varier temps d'activités dirigées/libres • Renouvellement régulier des jeux • Mise en place d'un compost et de bacs de tri (papier, carton...) 		

DEVELOPPER LA RESPONSABILISATION DE L'ENFANT EN STRUCTURE COLLECTIVE (PAUSE MERIDIENNE)

SENSIBILISER LES ENFANTS AU BIEN MANGE		
<u>Objectif intermédiaire</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Critères d'évaluation</u>
<p>Sensibiliser l'enfant à bien manger</p> <p>Permettre à l'enfant de trouver sa place à table</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Education nutritionnelle en expliquant l'importance d'une alimentation variée • Faire découvrir de nouvelles saveurs • Etre attentif aux enfants ayant des allergies/intolérance • Eduquer les enfants à la bonne tenue à table 	<ul style="list-style-type: none"> • Gaspillage : restes dans les assiettes, papiers essuie-mains ? • Savent-ils la bonne tenue à table ? utiliser un couteau ? • Jouent-ils le jeu de « goûter » ?
<p><u>Moyens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une table Grande section/CP • « Affiches » des bonnes manières • Campagne du « non gaspillage » alimentaire avec pesée des déchets 		

IV. Encadrement

L'équipe permanente du périscolaire est composée de 11 personnes :

7 animateurs :

- ALONSO Céline (BAFA, CAP Petite Enfance, PSC1)
- GILBART Sylvie (BAFA, CAP Petite Enfance, PSC1/SST)
- HOLLER Sabrina (BAFA)
- LAY Kim (CAP Petite Enfance)
- RAUCH Stéphanie (pré-qualification aux métiers de l'animation)
- Deux postes à venir : un poste à 24h00 CDI et un poste à 17h30 CDD

1 directeur adjoint :

- PHAN Noa (BAFA, BPJEPS LTP, PSC1, SST)

Toutes les semaines, chaque animateur bénéficie de 3h00 de préparation/projet (activités manuelles, programmation des mercredis/ACM, rangement, mise en place de divers projets...). Noa organisera un temps de travail hebdomadaire pour l'administratif.

2 agents de service :

- DUFOUR Annick (BAFA, PSC1/SST) - entretien locaux matin et service du midi
- BOUKHEDCHA Sonia- service du midi et entretien des locaux les après-midis

1 directrice :

- TROTTEIN Julie (BAFA, BAFA, BPJEPS LTP, PSC1/SST, assistante sanitaire, tutrice des stagiaires), DEJEPS en cours de formation.

Missions des différents membres du personnel

La directrice et le directeur adjoint :

- **Mission 1**
 - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention
 - Exercer, par délégation du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
 - Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
 - Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
- **Mission 2**
 - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif
 - Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions

- Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
- **Mission 3**
 - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

L'équipe d'animation :

- **Mission 1**
 - Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
 - Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée
- **Mission 2**
 - Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société
 - Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
 - Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers
- **Mission 3**
 - Participer à la vie de la structure

Les agents de service :

- **Mission 1**
 - Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
 - Prévenir les anomalies courantes
 - Veille au respect des normes HACCP
 - Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)

- **Mission 2**
 - Participer au respect des lieux
- **Mission 3**
 - Assurer un accompagnement éducatif lors des repas

Depuis plusieurs années, nous accueillons divers stagiaires au sein de notre service :

- Stages de découverte collège (3^{ème})
- Stage proposé par le Pôle emploi dans le cadre d'une reconversion
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne
- DUT Carrières Sociales

Afin d'accueillir au mieux ces stagiaires, un travail sur le rôle de formateur a été nécessaire au sein de notre équipe. En effet, même dans le cadre d'un simple stage de découverte, il est important de pouvoir mettre en œuvre des outils et attitudes appropriés afin de garantir le meilleur accompagnement possible. Cela demande du temps et de l'énergie pour les deux parties (stagiaires + formateur). Le formateur va être amené à analyser sa pratique voire à la requestionner.

● Rôle du formateur :

- Accueillir le stagiaire et lui donner les moyens de réussir ses missions
- Suivre les projets de stage et actions éducatives
- Evaluer le stagiaire, ses compétences et acquis
- Rencontrer le formateur école
- Favoriser son intégration au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des enfants
- Assurer un suivi régulier, évaluer la qualité du travail effectué
- Mettre en confiance le stagiaire par son écoute et sa disponibilité
- S'autoriser à sortir de la routine, à bousculer les temps d'accueil

- Rassurer et encourager le stagiaire sur ses capacités
- Conseiller le stagiaire sur son projet professionnel

V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil Périscolaire

1.Place de l'enfant

Parce que l'accueil en collectivité est un mode de garde courant à l'heure actuelle.

Tout comme l'école qui a un fonctionnement particulier et des règles précises, il en va de même pour les structures d'accueil collectif, qui pour favoriser un moment adapté et sécurisant, doit mettre en place des règles de vie, tout en mettant en avant le rythme de l'enfant et sa place au sein du mode de garde.

Chaque individu, enfant, de 3 ans jusqu'à ses 11 ans, doit pouvoir « trouver » sa place dans ce nouvel espace, être entendu, être respecté.

Chaque personnel fera en sorte d'être à l'écoute de l'enfant, de garantir sa sécurité, de le respecter, d'employer des mots simples et de faire en sorte que son langage soit approprié.

Les enfants restant en moyenne 8 à 10 heures par jour au périscolaire, notre objectif principal est de faire en sorte que leur vie quotidienne soit la plus enrichissante possible. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir les jeunes enfants dans un environnement sain, stable, affectueux et stimulant. Le périscolaire comme lieu d'éveil, de curiosité, de stimulation a pour but d'aider l'enfant à s'épanouir et de permettre un développement harmonieux sur les plans physique, affectif et intellectuel. A travers la vie collective, elle favorise la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité.

2.Accueil des enfants en situation de handicap

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006

- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- la loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

... sans caractère contraignant :

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-different.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative du périscolaire de Niffer ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.

De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun, voir plaquette) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

3.Relation avec les familles

Principal objectif :

- Favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents, faire participer les familles à la vie du centre
 - ↪ rencontre des familles lors de l'inscription et visite des locaux/réunion de rentrée
 - ↪ disponibilité de toute l'équipe
 - ↪ animateur référent par tranche d'âges (Céline pour les maternels, Sylvie pour les élémentaires, Sabrina pour les GS/CP- passerelle entre les deux âges)
 - S'assurer que les parents sont informés
 - ↪ mise à disposition du projet pédagogique et éducatif
 - ↪ lecture et signature du règlement intérieur
 - ↪ diffusion des plannings d'activités
 - ↪ affichage régulier de panneaux photos (vie collective, activités, sorties...)
 - ↪ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects
 - ↪ mise en place d'une boîte à suggestions (enfants et parents)
- Charte de bienveillance, mise en place à la rentrée 2018/19*

4.Santé / hygiène

Assistant sanitaire : TROTTEIN Julie

Responsable des trousse de secours : HOLLER Sabrina

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence de l'assistant sanitaire, chaque membre de l'équipe (étant formé minimum au PSC1 et 4 salariés au S.S.T) est en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu). De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmierie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sport et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodiguer les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

5.Activités

Nous mettrons en place deux activités/soir, au choix des enfants. Décision prise en équipe afin de favoriser les enfants souhaitant profiter d'une activité cadrée, mais laissant la possibilité aux autres de jouer « librement », sous la surveillance d'un animateur.

Notion de « libre choix » : cette façon de laisser l'enfant « choisir » permet de *donner une certaine « part » de pouvoir à l'enfant pour l'aider dans son développement affectif.*

Les activités seront manuelles, ludiques, culturelles, sportives ou organisées dans le cadre d'un projet telle que la décoration du réfectoire.

La notion de « libre choix » permettra ainsi aux enfants, notamment aux plus grands, de faire leurs devoirs, de discuter avec leurs amis, d'être plus autonomes.

Nous essayerons de mettre en place ces activités après le goûter jusqu'à 17h30 maximum, plage horaire la plus demandée, afin que les enfants aient le temps de profiter de l'activité sans frustration du départ. Les enfants peuvent faire leurs devoirs calmement le lundi et le jeudi (dans la salle dédiée), quand l'ensemble des enfants ont terminé, la salle est réservée aux plus de 8 ans.

6. Transport

La SPL Enfance et Animation possède 6 minibus. Ces véhicules nous permettront de nous déplacer dans le cadre de diverses sorties.

Lors des trajets à pied (proximité des écoles), les taux d'encadrement doivent être respectés.

Le personnel d'encadrement se munira de la liste des enfants, d'une trousse de secours ainsi que d'un baudrier fluorescent.

L'équipe sera composée de 4 personnes pour les maternelles (40 enfants maximum) et de 4 personnes pour les primaires (56 enfants maximum).

Lors des sorties, la responsabilité de la directrice ou de l'adjoint est de vérifier que le transporteur remplit toutes les obligations établies par la réglementation.

Si besoin, le mini bus de l'Association sera utilisé selon les conditions suivantes : l'équipe respectera la réglementation en vigueur et le code de la route (un enfant de moins de 10 ans et de moins de 30 kilos doit aller à l'arrière, dans un rehausseur et être attaché).

Une autorisation parentale sera ainsi incluse dans chaque dossier d'inscription.

Il en sera de même pour un éventuel trajet en voiture personnelle, seule la directrice est habilitée à le faire (assurance professionnelle).

7. Vie quotidienne

L'accueil dans la structure :

La structure constitue une réponse adaptée à une demande d'accueil et de garde collective de mineures formulée par les parents.

L'accueil doit permettre d'effectuer une transition souple entre la vie familiale et la vie au centre. L'équipe doit donc adapter son action en fonctions de circonstances particulières (parents séparés, difficulté à « laisser partir »).

Pour cela, la structure sera à l'écoute des enfants, dans la mesure où elle favorisera leur bien-être et leur équilibre, répondre à leur questionnement.

L'accueil est un moment délicat où l'enfant quitte ses parents pour aller en collectivité. C'est donc un moment privilégié qui doit être adapté à chaque enfant, selon son âge, ses besoins, son vécu ; création de la « maison à doudous » pour faciliter l'adaptation des plus jeunes et les rassurer.

Amener l'enfant dans la structure, présenter ce que l'enfant peut faire au sein des locaux.

Respecter le rythme de chacun en mettant en place différents pôles : arrivée en douceur, petit déjeuner si besoin (matin), coin lecture ou prolongement du repos (ACM).

La restauration

- La cuisine se situe au même niveau que la salle de réfectoire et respecte les normes des services vétérinaires, ainsi que la réglementation HACCP.
- La restauration sera assurée par un traiteur (API à DIDENHEIM) qui, au quotidien, livrera les plats (en liaison froide) en cuisine afin que la maîtresse de maison se charge de la conservation et de la distribution au moment du repas.
- Il est important de séparer, dans l'espace, les circuits du propre et du sale, de limiter les déplacements et d'assurer le respect des températures.
- L'équipe veillera au respect de l'équilibre alimentaire et tentera de sensibiliser les enfants au goût (cela signifie que nous servirons de tout aux enfants sans pour autant les forcer à tout manger).
- Des plats témoins seront réalisés pour la traçabilité des denrées.
- Respect des régimes alimentaires particuliers : possibilité de commander des repas sans viande. Pour d'autres allergies alimentaires (ou intolérance au gluten par exemple ou sans œuf), c'est le Conseil d'Administration qui traitera ces demandes au cas par cas (en concertation avec les familles).
- Les menus de la semaine seront disponibles à la structure (nous les recevons toutes les six semaines).
- Concernant les repas, ces derniers ne seront pas considérés comme un avantage en nature pour les salariés de la structure, mais comme une nécessité de service.

De manière ponctuelle, les enfants auront le plaisir de pique-niquer, de découvrir un buffet (froid/chaud) ou des repas thématiques (semaine du goût, végétarien, produits issus de l'agriculture biologique...), des repas fait « maison » les mercredis ou en accueil de loisirs.

Les enfants seront par table de six (éventuellement avec un animateur), le mobilier sera adapté aux petits notamment (qui mangeront dans un espace différent de celui des primaires). Nous fonctionnerons en deux services : les maternels et les CP, ensuite les CE1/CM2 au second service.

Les 7-11 ans aideront au service, débarrasseront la vaisselle et l'un d'entre eux nettoiera la table.

Les animateurs tenteront de sensibiliser les enfants au goût en leur faisant goûter l'ensemble des aliments, le fromage et les desserts seront en libre-service (sous forme d'un buffet). L'entrée ne sera pas obligatoire, nous demandons aux enfants de manger deux aliments sur 3 pour le plat principal.

Les animateurs veilleront à la gestion du niveau sonore et tenteront de faire du repas, un moment de partage, de convivialité et d'échanges.

Ils seront également disponibles, bienveillants et créeront une ambiance conviviale afin d'avoir un comportement modélisable.

Ils adopteront un langage adapté.

A la fin du repas, avant le retour aux écoles, mise en place du « Exprime-toi » : outil permettant de recueillir le sentiment des enfants sur le vécu de ce moment de pause méridienne.

Un forum sera mis en place sur des moments comme les vacances scolaires (ACM) ou les mercredis, une boîte à idées disponible dans le couloir pour les enfants et à l'entrée pour les parents (boîte à suggestions).

Voir photos du « Exprime-toi »

Le temps dit « calme »

Par « calme », nous pensons surtout à un moment de détente et/ou de repos, aussi indispensable pour un enfant de 3 ans que pour les plus grands (mais sous d'autres formes). Il doit être pris en compte pour permettre à l'enfant de « se poser ».

Durant la période scolaire, il se traduira par un temps libre, avant ou après le repas, moment durant lequel l'enfant fera ce qu'il aura plaisir à faire (dessin, lecture, jeux).

Les mercredis, nous instaurons ce temps calme après le repas, avant de faire une activité sportive ou culturelle... les plus jeunes pourront se reposer si nécessaire dans la salle des rêveurs.

Le goûter de 16h15 à 16h45 :

Après l'école, nous prendrons le temps de partager un moment de convivialité avec les enfants sous forme d'un goûter. Les goûters d'anniversaire seront les bienvenus !

Un roulement de divers goûters sera mis en place (fromage, pain chocolat, yaourts, fruits, à thème...).

Un jour de la semaine, mise en place d'un goûter « maison » afin de leur faire découvrir de nouvelles saveurs, voir locales (en cours de mise en place par Stéphanie).

8. Rythme de la journée (temps d'accueil)

Midi :

Les enfants sont cherchés aux écoles à 11h30 à pied (2 groupes d'animateurs, 4 pour les maternels selon effectifs et 4 pour les élémentaires)

Passage aux sanitaires (lavage des mains et passage aux toilettes)

Repas de 12h00 à 12h45 (1^{er} service pour les maternels + CP) et 12h20 à 13h00 environ (CE1/CM2) permettant ainsi une arrivée échelonnée dans le réfectoire et un niveau sonore plus agréable.

Temps libre et/ou d'activités : répartition dans les différentes salles et par coins jeux (roulement par tranches d'âges) - lecture, jeux de société, coloriages, jeux d'extérieur, baby foot.

Mise en place du « Exprime-toi » dans le cadre de la Démarche Qualité

Outil permettant de recueillir l'avis et demandes des enfants, outil dont les modalités sont décrites dans la démarche qualité et connues des animateurs.

Retour aux écoles à 13h15 (ouvertures des écoles à 13h20).

Soir :

Transfert des enfants à 16h00 à pied (idem pause méridienne)

Accompagnement aux devoirs les lundi et jeudi avec mise à disposition d'une salle calme après le goûter et ce durant environ 30 minutes.

Proposition de deux activités diverses (ludiques, sportives, culturelles... ou en lien avec un projet en cours au choix des enfants

Ou jeux, coloriages, temps libre... sous l'œil averti des animateurs

Fermeture 18h30

= 3 possibilités de plages horaires- soir 1 jusqu'à 17h00, soir 2 jusqu'à 18h00 et soir 3 jusqu'à 18h30.

VI. Relations avec les partenaires

Durant l'année, divers partenariats seront mis en place, permettant de monter des projets, de créer du lien afin d'amener de nouvelles activités et/ou de nouveaux outils au service de l'enfant.

Dans cette optique, le site PO travaillera avec les Médiathèques et Ludothèques du secteur pour le prêt de livres, de jeux et/ou des spectacles en lien avec les fêtes du calendrier et visant notre public (exemple : prêt régulier de jeux de société autour de thématiques pour les mercredis et ACM).

Prolongement d'un projet avec l'EHPAD Les Molènes de Bantzenheim, nous reconduirons nos rencontres avec les personnes âgées, dans le cadre des relations intergénérationnelles (à raison de 2 fois par an).

Nous essaierons de monter un projet ludique avec le Musée de la Moto de Bantzenheim.

Nous mettrons en place deux séjours courts, passerelle entre les enfants et les adolescents (AJT), et des thématiques préconisées par la CAF tels que les activités et/ou sports de nature.

Mutualisation de compétences et de locaux, nous accueillerons régulièrement le RAM avec des enfants de 0/3 ans et nous mettrons à disposition une animatrice pour la passerelle Petite Enfance/Périscolaire.

VII. Modalités d'évaluation


L'objectif d'un système de pilotage est de fiabiliser les informations et de veiller à l'application des objectifs décidés par les équipes et découlant du Projet Educatif de la dite société.

Afin d'évaluer notre travail, de vérifier que nos objectifs soient atteints et permettre ainsi de prendre du recul et améliorer le service, et/ou les modalités d'action, chaque accueil fera l'objet d'une Fiche Projet, respectant des délais, préconisant un détail des objectifs mis en place et les modalités d'évaluation de l'accueil concerné.

Le tableau des objectifs se présentera ainsi :

Exemple d'une Fiche Projet pour un Accueil Collectif de Mineurs (3-11 ans)

Objectifs opérationnels à atteindre

N°	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Indicateurs
1	Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité  Favoriser la tolérance, la solidarité et la reconnaissance de la diversité	Permettre à l'apprentissage d'une autonomie progressive, l'esprit d'entraide	Observer au quotidien les gestes d'entraide entre les tranches d'âges, apprentissage des gestes du quotidien « je coupe ma viande avec mon couteau » Respecter les règles de vie du périscolaire pour le « vivre ensemble »

2	<p>Développer l'autonomie et la responsabilisation des enfants</p> <p>↳ Favoriser le thème du « bien mangé »</p>	<p>Apprendre à l'enfant à bien se nourrir et pourquoi ?</p> <p>Permettre à l'enfant de trouver sa place lors de la pause méridienne</p>	<p>Les enfants sont sensibilisés au goût</p> <p>Les enfants se tiennent bien à table et se respectent les uns les autres</p>
3	<p>Favoriser le développement et l'épanouissement, permettre de se divertir après l'école</p> <p>↳ Favoriser la découverte d'idées des activités variées</p>	<p>Permettre à l'enfant de participer à des activités diverses et/ou d'avoir le choix de ne rien faire</p> <p>Favoriser les nouvelles activités du soir</p>	<p>Au moins 6 enfants participent par soir aux activités proposées, découvrent de nouvelles activités</p>

Objectifs chiffrés :

Voir budget prévisionnel en cours de réalisation pour 2018

Moyens mis en œuvre

Moyens humains

Prévoir au minimum 1 directrice + 1 directeur adjoint + 7 animatrices/jour + 2 agents de service
Voir horaires des salariés.

Moyens matériels

1 ou plusieurs mini bus (selon disponibilités), du matériel d'activité à disposition au périscolaire ou emprunt dans d'autres structures, outils pédagogiques, courses alimentaires et de matériel d'activités, matériel audio et vidéoprojecteur, informatique à disposition. Armoire des goûters en conséquence du nombre d'enfants. Matériel pédagogique en fonction des activités du soir.

Moyens financiers

Voir budget prévisionnel en annexe 2

Outils pédagogiques

Livres d'activités, sites internet et liens, jeux, coloriages, matériel sportifs....

Analyse...

... de la pertinence

... de la cohérence

... de l'efficience

... de l'efficacité

Bilan

N°	Atteintes des objectifs ?	Si écart(s), pourquoi ? difficultés ?
1		
2		
3		

Points forts	Points faibles

Perspectives – suites à donner – éléments à prendre en compte lors d'un prochain accueil

LES ANNEXES